



# Référent COVID-19

La crise sanitaire en lien avec le Covid-19 a induit la mise en place de nouvelles organisations du travail afin de diminuer autant que possible le risque biologique. Les mesures de prévention sont à traiter comme les autres risques.

Pour acquérir et s'approprier de nouveaux réflexes, le référent Covid-19 est intégré à l'entreprise.

<b>FONCTION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Harmoniser de nouvelles pratiques, en nommant <b>un ou plusieurs référents Covid-19</b> (entreprise et/ou chantier) au sein des équipes (représentant du personnel, chef de chantier, gérant, QSE, ouvrier...)</li><li>• Adapter les recommandations et obligations sanitaires à la réalité du terrain.</li><li>• Organiser, définir, coordonner et faire respecter les mesures de prévention protégeant la santé des salariés contre le risque Covid-19 au sein de l'entreprise et sur les chantiers.</li><li>• Selon l'effectif, la typologie du chantier, le secteur d'activité, les actions à mener seront différentes. <b>L'adaptation terrain est nécessairement spécifique.</b></li><li>• Pour le référent Covid-19 chantier, sa présence est nécessaire sur le lieu d'intervention des équipes.</li><li>• Il n'est pas responsable juridiquement puisque cette mission n'existe pas dans la réglementation.</li></ul>
<b>DEMARCHE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Créer la fiche de poste spécifique avec les nouvelles compétences.</li><li>• Donner les moyens nécessaires à la réalisation des missions du référent Covid-19.</li><li>• Former aux missions du ou des référent(s) Covid-19 (site OPPBTP <a href="https://www.preventionbtp.fr/Actualites/Toutes-les-actualites/Entreprise/Referent-Covid-19-se-former-en-ligne">https://www.preventionbtp.fr/Actualites/Toutes-les-actualites/Entreprise/Referent-Covid-19-se-former-en-ligne</a>).</li><li>• L'entreprise doit informer ses collaborateurs de la nomination des référents Covid-19 par une information interne (présentation des référents et de leurs missions).</li></ul>
<b>SAVOIR-ETRE SAVOIR-FAIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Avoir une bonne connaissance et identifier les mesures de prévention spécifiques pour préserver la santé des salariés.</li><li>• Maîtriser et savoir mettre en pratique les gestes barrières en fonction de la spécificité des locaux (bureaux, dépôts, ateliers...) et des différentes typologies des chantiers.</li><li>• Savoir communiquer avec les équipes pour mener à bien les missions. Devenir l'interlocuteur privilégié de l'entreprise, des autres intervenants sur le chantier, des clients...</li></ul>

## ACTIONS

- Mettre en place un point régulier sur la situation de l'entreprise et des chantiers pour identifier les besoins, les retours d'expérience, les axes d'amélioration... Une communication ascendante et descendante est nécessaire pour la bonne gestion du risque (quart d'heure sécurité, minute prévention, causerie...), **tout en faisant respecter bien sûr les gestes barrières.**
- Réorganiser le ou les postes de travail concerné(s) en prenant en compte les distanciations sociales.
- Aider au choix et suivi de l'état des stocks des fournitures générales nécessaires (gants, masques, solution hydroalcoolique, lingettes...). Déployer selon les besoins en quantité suffisante. Anticiper si besoin le renouvellement.
- Communiquer les consignes sur le port des EPI et pour le nettoyage des vêtements de travail, **ne pas hésiter à demander le soutien du Service de Santé au Travail.** Les performances des EPI sont en effet dépendantes du respect de conditions d'utilisation.
- Veiller au respect des consignes sanitaires et participer à l'élaboration de la prise en charge d'un salarié contaminé ou suspect d'être porteur du Covid-19 (sauf si le référent Covid-19 est aussi QHSE mais ce n'est pas forcément le rôle de celui-ci).

### Concernant les locaux (bureaux, dépôts et ateliers) :

- Organiser le fonctionnement interne dans le respect de la sécurité (distance d'au moins un mètre entre 2 salariés, marquage au sol, affichage des consignes, aménagement des horaires de travail, des pauses repas, de la circulation, de l'aération et du nettoyage régulier...).
- Mettre à disposition des flacons de solution hydroalcoolique dans les lieux fréquentés par les salariés (en plus de points d'eau/savon liquide) et des produits de nettoyage à proximité des objets et des surfaces de contact (tables, bureaux, poignées...).

### Concernant les chantiers :

- Afficher les consignes sanitaires (véhicules, bungalows...) et faire respecter les mesures décidées par l'entreprise.
- Installer ou s'assurer de l'existence d'un point d'eau ou d'un distributeur de solution hydroalcoolique à l'extérieur et imposer le lavage des mains réguliers (prise de poste, pause repas...). **Le lavage des mains à l'eau et au savon liquide est à privilégier.**
- S'assurer du respect des procédures de mise en place des déplacements professionnels.
- Dans le cas d'une utilisation partagée (véhicules, engins, machines, outils...), donner les consignes de nettoyage/désinfection des surfaces de contact avec des nettoyeurs appropriés.
- Contrôler le nettoyage régulier des installations d'hygiène du chantier.